

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 12 décembre 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Vicky Kaliozakis, vice-présidente; Bob Pellerin, vice-président substitut; Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Anthony Beliotis, Stéphane Henley et Charbel Mourad, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Absente : Anne McMullon, commissaire.

Également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications et des relations publiques; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

0.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance et souhaite à tous la bienvenue au lancement du plan d'engagement vers la réussite et à la dernière séance de 2018.

HEURE : 19 h 33

Le président passe en revue l'échéancier de réalisation du plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 en faisant savoir que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a approuvé la version finale du plan. Celui-ci servira de boussole au cours des quatre prochaines années et le conseil fera rapport sur son avancement de façon régulière. Il remercie les partenaires internes et externes de la commission scolaire qui ont participé à l'élaboration du plan.

Le directeur des Services pédagogiques passe en revue les points suivants du plan d'engagement :

- Les cinq objectifs du MEES
 1. Réduire l'écart de réussite entre différents groupes d'élèves;
 2. Réduire la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus;
 3. Améliorer la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (cohorte de 7 ans);
 4. Augmenter les niveaux de compétence de nos élèves en anglais (langue d'enseignement) et en français (langue seconde);
 5. Faire en sorte que tous les bâtiments scolaires soient dans un état satisfaisant.
- Les deux orientations du MEES
 1. Rehausser les compétences en littératie de la population adulte sur le territoire de la commission scolaire;
 2. Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour;
- Les trois orientations de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
 1. Retenir et soutenir des équipes efficaces et hautement compétentes dans les écoles et au centre administratif afin d'améliorer l'expérience d'apprentissage et la réussite des apprenants;
 2. Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'études, des curriculums et des initiatives éducatives qui offrent des expériences d'apprentissage authentiques et incitent les élèves à s'impliquer;
 3. Promouvoir des milieux d'apprentissage et de travail qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être.

La coordonnatrice des communications et des relations publiques présente une vidéo mettant en vedette des élèves de certaines écoles, puisque les élèves sont les mieux placés pour présenter le plan d'engagement vers la réussite.

Elle poursuit en parlant de l'importance de promouvoir le plan et son image de marque et apporte les précisions suivantes :

- Le slogan « Engager, bâtir, accomplir » a été conçu à la suite d'un sondage. Parmi les suggestions reçues, ces trois mots sont revenus à plusieurs reprises et ils s'alignent bien sur nos objectifs et nos orientations.
- Le logo a été élaboré selon les critères suivants :
 - Il doit pouvoir s'insérer facilement dans tout matériel promotionnel;
 - Il doit s'adapter facilement aux diverses plateformes;
 - Il doit être en synergie et en harmonie avec l'image de marque de la commission scolaire;
 - Il doit inspirer la créativité et se démarquer tout en respectant l'image de la commission scolaire et représenter la vision et la mission de la commission scolaire;
 - La police de caractère est celle utilisée pour tous les logos de la commission scolaire et la couleur est la même que celle que l'on retrouve sur le diplôme d'études secondaires et le diplôme d'études professionnelles, comme le MEES nous l'a confirmé en nous fournissant le numéro de la couleur.
 - Les cinq silhouettes représentent les objectifs du plan d'engagement vers la réussite et font un rappel au plan précédent de la commission scolaire, le plan stratégique.

Le président et la directrice générale ont ensuite procédé au dévoilement de l'affiche du plan d'engagement en apportant les précisions suivantes :

- L'affiche sera installée dans l'ensemble des écoles et des centres de la commission scolaire dans des endroits où elle sera bien visible.
- Le concept de l'affiche est le suivant :
 - Le fond, qui imite le chêne blanc, symbolise la sagesse, la force, la durabilité, la pureté et la fiabilité;
 - Les boulons d'acier dans chaque coin représentent la force humaine, l'honneur et le courage;
 - Le rouge et le bleu sont les couleurs du logo de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le vert est la couleur du logo de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;
 - Les cinq sceaux représentent les cinq objectifs.

Après avoir travaillé à la préparation de ce plan pendant deux ans, la commission scolaire est maintenant prête à s'embarquer dans cette aventure de quatre ans. Toute l'information au sujet du plan sera disponible sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire.

Le commissaire Peter MacLaurin fait appel au règlement et demande que le texte suivant soit inscrit au procès-verbal :

Alors que nous célébrons la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite, j'aimerais rappeler aux membres du conseil des commissaires et à tous ceux et toutes celles qui ont travaillé sur le plan d'engagement que la personne ayant joué un des rôles les plus déterminants dans le développement de cette importante initiative est notre ancienne présidente, M^{me} Jennifer Maccarone.

M^{me} Maccarone a entamé le processus il y a deux ans et elle a fait preuve de persévérance tout au long du processus en prenant part au travail où et quand c'était nécessaire.

M^{me} Maccarone a accepté le défi et a joué un rôle déterminant pour que le plan voie le jour. Son adhésion à l'idée derrière celui-ci et son dévouement à la commission scolaire et à l'ensemble de la communauté ne doivent pas passer sous silence. Sans son engagement et ses efforts, le plan ne vous serait pas présenté ce soir.

La commissaire Melissa Wall adresse des remerciements sincères au directeur général adjoint et à l'équipe de la direction qui ont fait la plus grosse partie du travail. Elle remercie également toutes les personnes dans la communauté qui ont fait part de leurs opinions et commentaires concernant le plan.

Au nom du conseil, le commissaire Emilio Migliozi remercie les personnes suivantes pour leur contribution au plan d'engagement vers la réussite :

Gaëlle Absolonne, directrice générale; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoffrey Higgs, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Roma Medwid, ancienne consultante à la Direction générale; Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications et des relations publiques; Manon Bujold, traductrice; Karine Valiquette, agente d'administration; Susan O'Keeffe, technicienne en arts graphiques; les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laruer, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest du Québec anglophone; la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577; les parties prenantes et les employés du centre administratif.

Le président ouvre la séance.

HEURE : 19 h 50

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

0.2 Lancement du plan d'engagement vers la réussite

Le lancement du plan d'engagement vers la réussite s'est fait à l'ouverture de la séance.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2018/12/12-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-181212-CA-0071

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

Approbation
du procès-verbal
27 novembre 2018 –
séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 novembre 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-181212-CA-0072

Adopté à l'unanimité

Approbation
du procès-verbal
28 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 28 novembre 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-181212-CA-0073

Adopté à l'unanimité

3.0 Élection d'un vice-président et d'un vice-président substitut – conseil des commissaires

3.1 Procédures d'élection

Procédures d'élection
Mode de votation

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis et APPUYÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le mode de votation soit par scrutin secret.

CC-181212-CA-0074

LA MOTION EST REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anthony Beliotis, Vicky Kaliozakis, Emilio Migliozi, Charbel Mourad
VOIX CONTRE	Anick Brunet, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Peter MacLaurin, Bob Pellerin, Melissa Wall

Procédures d'élection

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la procédure d'élection choisie soit celle présentée dans la procédure n° P2012-CA-18 : Procédure de mise en candidature et d'élection du vice-président du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

CC-181212-CA-0075

ET QUE le vote soit fait à main levée.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Charbel Mourad, Melissa Wall
VOIX CONTRE	Anthony Beliotis

3.2 Mise en candidature de scrutateurs pour les élections

Ce point n'est pas nécessaire, car le conseil a adopté une résolution approuvant un vote à main levée.

3.3 Mise en candidature et élection à la vice-présidence

Le président demande des propositions de candidature à la vice-présidence du conseil des commissaires.

Le commissaire Peter MacLaurin propose la commissaire Vicky Kaliozakis à la vice-présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. La commissaire Kaliozakis accepte.

Le commissaire James Di Sano propose le commissaire Bob Pellerin à la vice-présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Le commissaire Pellerin accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite chaque candidat à la vice-présidence du conseil des commissaires de donner les raisons pour lesquelles il serait le meilleur candidat pour le poste.

Le commissaire Bob Pellerin parle de son expérience comme membre des conseils d'établissement de l'école primaire Joliette et de l'école secondaire Joliette et de sa participation au comité de travail comme délégué et commissaire-parent. Il ajoute qu'il comprend bien les besoins des parties intéressées et que son expérience vient compléter celle du président alors que la commission scolaire a les yeux tournés vers l'avenir et les prochains changements que compte imposer la Coalition Avenir Québec (CAQ).

Alors qu'elle n'a pas d'expérience à la présidence, la commissaire Vicky Kalitziakis précise que l'expérience acquise au cours des quatre dernières années en assistant aux séances et en suivant des cours de perfectionnement professionnel lui ont donné une connaissance approfondie du système d'éducation. Elle ajoute qu'elle a toujours fortement défendu la commission scolaire, ses parties prenantes, le conseil des commissaires, la direction de chaque service et les directions d'école.

Élection –
vice-présidence
du conseil des
commissaires

CC-181212-CA-0076

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la commissaire Vicky Kalitziakis soit nommée vice-présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anick Brunet, Guy Gagnon, Stéphane Henley, Vicky Kalitziakis, Peter MacLaurin, Charbel Mourad
VOIX CONTRE	James Di Sano, Emilio Migliozi, Melissa Wall
ABSTENTIONS	Anthony Beliotis, Paolo Galati, Bob Pellerin

Élection –
vice-présidence
du conseil des
commissaires

CC-181212-CA-0077

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le commissaire Bob Pellerin soit nommé vice-président du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	James Di Sano, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
VOIX CONTRE	Anick Brunet, Guy Gagnon, Stéphane Henley, Peter MacLaurin, Charbel Mourad
ABSTENTIONS	Anthony Beliotis, Paolo Galati, Vicky Kalitziakis

Selon le résultat du vote, la commissaire Vicky Kalitziakis est nommée vice-présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Mise en candidature et
élection – vice-présidence

CC-181212-CA-0078

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la commissaire Vicky Kalitziakis soit nommée vice-présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur immédiatement.

Adopté à l'unanimité

Au nom du conseil, le président félicite la commissaire Kalitziakis de sa nomination comme vice-présidente.

3.4 Mise en candidature et élection – vice-présidence substitut

Le commissaire James Di Sano propose le commissaire Bob Pellerin à la vice-présidence substitut du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Le commissaire Pellerin accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Mise en candidature et
élection – vice-présidence
substitut

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le commissaire Bob Pellerin soit nommé vice-président substitut du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur immédiatement.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0079

Au nom du conseil, le président félicite le commissaire Pellerin de sa nomination comme vice-président substitut.

4.0 Période de questions

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim passe en revue, pour les personnes dans la salle, le processus de la période de questions.

En réponse aux questions de Chris Eustace, une personne dans la salle ayant soumis des questions avant la séance, le président fait savoir que l'article paru dans le journal faisait référence à une information erronée concernant les frais d'adhésion que verse la commission scolaire à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Pour l'année scolaire 2018-2019, la commission scolaire avait payé des frais annuels préliminaires de 85 776,36 \$ en juin 2018 et de 28 592,12 \$ (le solde) en novembre 2018, pour un montant total de 114 368,48 \$. Les frais de 8,33 \$ par élève n'ont pas changé depuis l'année scolaire 2011-2012, malgré les fluctuations sur le plan des effectifs.

Il poursuit en avisant M. Eustace que la première période de questions est terminée et qu'il répondra à sa deuxième question écrite lors de la deuxième période ou, sinon, par écrit.

5.0 Rapport du président

Le président présente un bref rapport mensuel comprenant les points suivants :

- Une session de perfectionnement professionnel donnée récemment par l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). L'une des sessions portait sur la façon d'aller de l'avant avec le nouveau gouvernement en place, qui compte abolir les commissions scolaires.
- Une rencontre à Québec des présidents, directeurs généraux et secrétaires généraux pour discuter de l'action collective et s'assurer que la communication de l'information et le versement des remboursements soient faits de façon identique par les commissions scolaires.
- Sa participation à divers événements scolaires.

6.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale commente les points suivants :

- Les déjeuners communautaires du temps des fêtes offerts bientôt par certaines écoles;
- Les portes ouvertes à l'école secondaire Lake of Two Mountains et l'école secondaire Laval Junior en janvier 2019;
- Le gala de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier qui aura lieu le 24 janvier 2019;
- Les inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020.

Elle exprime sa reconnaissance aux employés, syndicats, associations, parents, parties prenantes et commissaires dévoués qui contribuent aux réalisations de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et souhaite à tous et à toutes un merveilleux temps des fêtes.

7.0 Affaires découlant du procès-verbal

7.1 Politique concernant le tabac, l'alcool et les drogues

Politique concernant le tabac, l'alcool et les drogues

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-181024-CA-0051, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 2019-HR-11 : Politique concernant le tabac, l'alcool et les drogues;

CC-181212-HR-0080

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les professionnels, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) ont été consultés sur la politique, qu'ils ont fait part de leurs commentaires et que ceux-ci ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2019-HR-11 : Politique concernant le tabac, l'alcool et les drogues.

Adopté à l'unanimité

7.2 Règles de procédure pour les séances

7.2.1 Conseil des commissaires

Règles de procédures pour les séances du conseil des commissaires

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les résolutions n°s 000126-CA-0127 et CC-161026-CA-0024, approuvant et modifiant la politique n° 2000-CA-04 : Règles de procédure des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-181212-CA-0081

ATTENDU QU'une révision de cette politique est devenue nécessaire afin de prendre en compte la législation en vigueur et les besoins actuels du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la politique n° 2000-CA-04 : Règles de procédure des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur à compter du 13 décembre 2018 jusqu'à ce qu'elles soient remplacées.

Adopté à l'unanimité

7.2.2 Comité exécutif

Règles de procédure pour les séances du comité exécutif

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les résolutions n°s CC-090325-CA-0108 et CC-161026-CA-0025, approuvant et modifiant la politique n° 2008-CA-16 : Règles de procédure des séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-181212-CA-0082

ATTENDU QU'une révision de cette politique est devenue nécessaire afin de prendre en compte la législation en vigueur et les besoins actuels du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la politique n° 2008-CA-16 : Règles de procédure des séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur à compter du 13 décembre 2018 jusqu'à ce qu'elles soient remplacées.

Adopté à l'unanimité

8.0 Décisions du conseil

8.1 Affaires corporatives et secrétariat général

8.1.1 Action collective – transfert de mandat

Action collective –
transfert de mandat

CC-181212-CA-0083

ATTENDU l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de toutes les commissions scolaires, dont la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, concernant les frais exigés des parents (dossier n° 150-06-0000007-138 des registres de la Cour supérieure);

ATTENDU les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi qu'à la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

ATTENDU l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

ATTENDU QU'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

ATTENDU la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et du conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) de voir leur organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'assumer l'entière responsabilité qui en découle et l'accord de M. Éric Blackburn, de M^e Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) concernant ce transfert de responsabilités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

- transfère à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) le mandat de piloter, en son nom, la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés des parents;
- remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

Adopté à l'unanimité

8.1.2 Élection des membres du comité exécutif

8.1.2.1 Composition et mandat du comité exécutif

Le commissaire Peter MacLaurin fait appel au règlement et demande s'il est possible de donner un mandat de deux ans aux membres du comité exécutif étant donné que les prochaines élections scolaires doivent avoir lieu en novembre 2020.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire et un commissaire coopté, le cas échéant, et un commissaire représentant le comité de parents;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité exécutif actuel a pris fin le 27 novembre 2018;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-181127-CA-0057, approuvant la prolongation du mandat du comité exécutif pour la période du 28 novembre 2018 au 13 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité exécutif formé de :

Président (1)
Commissaires (5)
Commissaire-parent (1)

ET QUE le comité exécutif obtienne un mandat de deux (2) ans, commençant le 13 décembre 2018 et se terminant le 13 décembre 2020.

Modification à la résolution
CC-181212-CA-0084 IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que la résolution ci-dessous soit amendée par l'ajout, à la fin, des mots « ou jusqu'aux prochaines élections scolaires ».

Adopté à l'unanimité

Composition et mandat du
comité exécutif
CC-181212-CA-0085 ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire et un commissaire coopté, le cas échéant, et un commissaire représentant le comité de parents;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité exécutif actuel a pris fin le 27 novembre 2018;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-181127-CA-0057, approuvant la prolongation du mandat du comité exécutif pour la période du 28 novembre 2018 au 13 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité exécutif formé de :

Président (1)
Commissaires (5)
Commissaire-parent (1)

ET QUE le comité exécutif obtienne un mandat de deux (2) ans, commençant le 13 décembre 2018 et se terminant le 13 décembre 2020 ou jusqu'aux prochaines élections scolaires.

Adopté à l'unanimité

Le conseil accepte de faire le vote à main levée.

8.1.2.2 Mise en candidature et élection des membres du comité exécutif

Le président demande des propositions de candidature pour le siège n° 1 du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire Bob Pellerin propose le commissaire James Di Sano. Le commissaire Di Sano accepte.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire Bob Pellerin de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0086

Le président demande des propositions de candidature pour le siège n° 2 du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La commissaire Anick Brunet propose le commissaire Guy Gagnon. Le commissaire Gagnon accepte.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis et APPUYÉ PAR la commissaire Anick Brunet de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0087

Le président demande des propositions de candidature pour le siège n° 3 du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La commissaire Melissa Wall propose le commissaire Bob Pellerin. Le commissaire Pellerin accepte.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0088

Le président demande des propositions de candidature pour le siège n° 4 du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La commissaire Vicky Kaliozakis propose sa propre candidature.

Le commissaire James Di Sano propose la commissaire Melissa Wall. La commissaire Wall accepte.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0089

Pour clarifier ce point, le commissaire Guy Gagnon demande aux autres membres s'ils souhaitent proposer leur propre candidature ou souhaitent que leur candidature soit proposée pour siéger au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Aucun membre n'exprime son intérêt.

Mise en candidature –
sièges 4 et 5

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que les deux candidats proposés pour le siège n° 4 du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurer soient nommés respectivement aux sièges n^{os} 4 et 5.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0090

Le président demande des propositions de candidature pour le siège de commissaire-parent du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La commissaire Anick Brunet propose le commissaire-parent Stéphane Henley. Le commissaire-parent Henley accepte.

Le commissaire Bob Pellerin propose le commissaire-parent Anthony Beliotis. Le commissaire-parent Beliotis accepte.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0091

Le président invite chaque candidat au poste de commissaire-parent du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de fournir les raisons pour lesquelles il serait le meilleur candidat pour le poste.

Le commissaire-parent Stéphane Henley fait savoir qu'il est le président actuel du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et qu'il est d'avis que le temps est venu pour que le comité s'implique davantage dans le processus décisionnel.

Le commissaire-parent Anthony Beliotis décrit son expérience comme membre du conseil d'établissement depuis 12 ans et comme parent délégué. Il ajoute qu'il est prêt à relever les défis à venir.

Vote – siège d'un
commissaire-parent
au comité exécutif

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le commissaire-parent Stéphane Henley soit nommé au siège réservé au commissaire-parent du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

CC-181212-CA-0092

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anick Brunet, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Emilio Migliozi, Charbel Mourad, Melissa Wall
VOIX CONTRE	Anthony Beliotis, Bob Pellerin
ABSTENTIONS	James Di Sano, Peter MacLaurin

Vote – siège d'un
commissaire-parent
au comité exécutif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le commissaire-parent Anthony Beliotis soit nommé au siège réservé au commissaire-parent du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

CC-181212-CA-0093

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anthony Beliotis, Guy Gagnon, Paolo Galati, Peter MacLaurin, Charbel Mourad, Bob Pellerin
VOIX CONTRE	Stéphane Henley, Emilio Migliozi, Melissa Wall
ABSTENTIONS	Anick Brunet, James Di Sano, Vicky Kaliozakis

En raison du résultat de ce vote, le commissaire-parent Stéphane Henley est nommé au siège réservé au commissaire-parent du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire Guy Gagnon rappelle que les séances du comité exécutif sont ouvertes à tous les commissaires. Ils ont le droit de prendre part aux discussions, mais n'ont pas droit de vote.

Mise en candidature et
élection des membres du
comité exécutif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Charbel Mourad que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les personnes suivantes au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

CC-181212-CA-0094

Commissaires

Paolo Galati, président
James Di Sano
Guy Gagnon
Vicky Kaliozakis
Bob Pellerin
Melissa Wall

Commissaire-parent

Stéphane Henley

Adopté à l'unanimité

8.1.3 Élection à la présidence et à la vice-présidence des comités

8.1.3.1 Présidence du comité administratif

Le président demande des propositions de candidature pour la présidence du comité administratif.

Le commissaire Peter MacLaurin propose le commissaire Guy Gagnon. Le commissaire Gagnon accepte.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet et APPUYÉ PAR le commissaire Anthony Beliotis de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0095

Présidence du comité
administratif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le commissaire Guy Gagnon soit nommé président du comité administratif pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0096

8.1.3.2 Vice-présidence du comité administratif

Le président demande des propositions de candidature pour la vice-présidence du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La commissaire Vicky Kaliozakis propose la commissaire Melissa Wall. La commissaire Wall accepte.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin et APPUYÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0097

Vice-présidence
du comité administratif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que la commissaire Melissa Wall soit nommée vice-présidente du comité administratif pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0098

8.1.3.3 Présidence du comité pédagogique

Le président demande des propositions de candidature pour la présidence du comité pédagogique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire James Di Sano propose la commissaire Anne McMullon. Le président fait savoir que la commissaire McMullon lui a fait parvenir une lettre dans laquelle elle présente sa candidature à la présidence du comité pédagogique et il accepte en son nom la mise en candidature.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin et APPUYÉ PAR la commissaire Melissa Wall de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0099

Présidence du comité
pédagogique

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que la commissaire Anne McMullon soit nommée présidente du comité pédagogique pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0100

8.1.3.4 Vice-présidence du comité pédagogique

Le président demande des propositions de candidature pour la vice-présidence du comité pédagogique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire-parent Charbel Mourad propose sa propre candidature.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin et APPUYÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0101

Vice-présidence du comité
pédagogique

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le commissaire-parent Charbel Mourad soit nommé vice-président du comité pédagogique pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0102

8.1.3.5 Présidence du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Le président demande des propositions de candidature pour la présidence du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Le commissaire Guy Gagnon propose le commissaire Peter MacLaurin. Le commissaire MacLaurin accepte.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Anick Brunet et APPUYÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0103

Présidence du comité des
Premières Nations,
des Métis et des Inuits

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le commissaire Peter MacLaurin soit nommé président du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour l'année scolaire 2018-2019.

CC-181212-CA-0104

Adopté à l'unanimité

8.1.3.6 Vice-présidence du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Le président demande des propositions de candidature pour la vice-présidence du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

La commissaire Melissa Wall propose le commissaire Guy Gagnon. La commissaire Gagnon accepte.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin et APPUYÉ PAR la commissaire Melissa Wall de clore la période de mise en candidature.

CC-181212-CA-0105

Adopté à l'unanimité

Vice-présidence du comité
des Premières Nations,
des Métis et des Inuits

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le commissaire Guy Gagnon soit nommé vice-président du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour l'année scolaire 2018-2019.

CC-181212-CA-0106

Adopté à l'unanimité

8.1.4 Propositions de candidature

8.1.4.1 Comité d'appel

Le président demande des propositions de candidature pour cinq postes et deux postes substitués au sein du comité d'appel.

Le commissaire Guy Gagnon propose la commissaire Anick Brunet. La commissaire Brunet accepte.

Le commissaire Bob Pellerin propose le commissaire James Di Sano. Le commissaire Di Sano accepte.

Le commissaire Guy Gagnon propose la commissaire Vicky Kalitziak. La commissaire Kalitziak accepte.

La commissaire Melissa Wall propose sa propre candidature.

Le président propose sa propre candidature.

Le commissaire James Di Sano offre de retirer son nom et de siéger comme substitut. Son offre est refusée.

La commissaire Melissa Wall propose le commissaire-parent Anthony Beliotis.

En réponse à une question du commissaire-parent Anthony Beliotis, la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim l'informe qu'un poste au sein du comité d'appel exige une grande disponibilité.

Le commissaire-parent décline sa mise en candidature.

Le commissaire-parent Charbel Mourad propose le commissaire Bob Pellerin. Le commissaire Pellerin accepte en précisant qu'il agirait comme substitut.

Le commissaire Peter MacLaurin se porte volontaire pour agir comme substitut.

Clôture de la période
de mise en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire Anthony Beliotis de clore la période de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

CC-181212-CA-0107

Comité d'appel

ATTENDU QUE les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique offre à la commission scolaire l'option de désigner une personne ou d'instituer un comité chargé de réviser une décision concernant un élève;

CC-181212-CA-0108

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite instituer un comité d'appel pour examiner la demande conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique et à la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision concernant un élève;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité d'appel se composant de cinq (5) commissaires et de la directrice générale ou son délégué;

ET QUE les commissaires suivants soient nommés au comité d'appel jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

Paolo Galati, président	Vicky Kaliozakis
Anick Brunet	Melissa Wall
James Di Sano	Peter MacLaurin (substitut)
	Bob Pellerin (substitut)

Adopté à l'unanimité

8.1.5 Décret – rémunération des commissaires 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR la vice-présidente que le conseil se réunisse à huis clos. **HEURE: 21 h**

La séance reprend.

HEURE : 21 h 06

Décret - rémunération
des commissaires

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires, un (1) président et trois (3) commissaires-parents;

CC-181212-CA-0109

ATTENDU QUE le décret n° 753-2018 adopté par le gouvernement du Québec le 13 juin 2018 établit les montants annuels maximums de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité administratif a étudié le mode de répartition proposé des montants annuels maximums pour les commissaires pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE le comité administratif a assisté à une présentation concernant les montants annuels maximums pouvant être versés aux commissaires pour l'année scolaire 2018-2019, conformément au décret;

ATTENDU QUE les montants annuels maximums pouvant être versés aux commissaires pour l'année scolaire 2018-2019 représentent un montant total de 125 380 \$;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite maintenir le mode de répartition de 2017-2018 de la rémunération des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite se pencher sur la question de la différence résiduelle avant le 30 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le mode de répartition de 2017-2018 de la rémunération des commissaires avec l'intention de déterminer l'utilisation qui sera faite de la différence résiduelle d'ici le 30 juin 2019, comme présenté dans le document n° SWLSB-2018/12/12-CA-002 – rémunération 2018-2019 du conseil des commissaires;

ET QUE ladite rémunération des commissaires soit en vigueur du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

8.2 Ressources matérielles et transport

8.2.1 Rectificatif de commande – école primaire Grenville – rénovation intérieure, conversion du système de chauffage et installation d'une génératrice

Le commissaire James Di Sano quitte la séance.

HEURE : 21 h 14

Le conseil s'engage dans une discussion sur les termes à utiliser dans le texte d'une résolution lorsqu'il est question des taxes, soit taxes nettes, coût net ou dépenses directes, et le directeur du Service des ressources financières fait savoir que la recommandation est « taxes nettes ».

Le commissaire James Di Sano réintègre la séance.

HEURE : 21 h 16

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0105, octroyant le contrat pour la rénovation intérieure, la conversion du système de chauffage et l'installation d'une génératrice à l'école primaire Grenville à l'entreprise Laser Construction (division de Maçonnerie A.S.P. (2006) inc.), au coût total de 655 990,00 \$, avant les taxes (754 224,50 \$, toutes taxes comprises), pour des dépenses directes pour la commission scolaire de 701 164,81 \$;

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux de rénovation, le comité exécutif et le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont adopté les résolutions n° EC-180926-MR-0008 et n° CC-181128-MR-0068 approuvant les rectificatifs de commande totalisant 107 323,03 \$, avant les taxes (123 394,65 \$, toutes taxes comprises; 114 713,84 \$, taxes nettes);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, un autre rectificatif de commande a été apporté concernant des frais facturés par Hydro-Québec pour le raccordement de la ligne électrique principale au coût de 3 665,38 \$, avant les taxes (4 214,27 \$, toutes taxes comprises; 3 917,80 \$, taxes nettes);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rectificatif de commande totalisant 3 665,38 \$, avant les taxes (4 214,27 \$, toutes taxes comprises; 3 917,80 \$, taxes nettes);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 766 978,41 \$, avant les taxes (881 833,43 \$, toutes taxes comprises; 819 796,45 \$, taxes nettes);

QUE le président et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Modification à la résolution
CC-181212-MR-0110

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall et APPUYÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la résolution soit modifiée dans le premier paragraphe par l'ajout, entre parenthèses, des mots « ci-après appelées taxes nettes » après les mots « dépenses directes ».

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Guy Gagnon explique aux personnes dans la salle que le conseil tente d'utiliser des termes plus clairs dans le texte de ses résolutions pour mieux refléter le montant réel que paie la commission scolaire en matière de taxes.

Rectificat de commande
École primaire Grenville -
rénovation intérieure,
conversion du système de
chauffage et installation
d'une génératrice

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0105, octroyant le contrat pour la rénovation intérieure, la conversion du système de chauffage et l'installation d'une génératrice à l'école primaire Grenville à l'entreprise Laser Construction (division de Maçonnerie A.S.P. (2006) inc.), au coût total de 655 990,00 \$, avant les taxes (754 224,50 \$, toutes taxes comprises), pour des dépenses directes (ci-après appelées « taxes nettes ») pour la commission scolaire de 701 164,81 \$;

CC-181212-MR-0111

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux de rénovation, le comité exécutif et le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont adopté les résolutions n° EC-180926-MR-0008 et n° CC-181128-MR-0068 approuvant les rectificatifs de commande totalisant 107 323,03 \$, avant les taxes (123 394,65 \$, toutes taxes comprises; 114 713,84 \$, taxes nettes);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, un autre rectificatif de commande a été apporté concernant des frais facturés par Hydro-Québec pour le raccordement de la ligne électrique principale au coût de 3 665,38 \$, avant les taxes (4 214,27 \$, toutes taxes comprises; 3 917,80 \$, taxes nettes);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rectificatif de commande totalisant 3 665,38 \$, avant les taxes (4 214,27 \$, toutes taxes comprises; 3 917,80 \$, taxes nettes);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 766 978,41 \$, avant les taxes (881 833,43 \$, toutes taxes comprises; 819 796,45 \$, taxes nettes);

QUE le président et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

8.2.1 Comité de sélection – répertoire de professionnels

8.2.1.1 Architectes

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que les résolutions à venir portant sur le répertoire de professionnels (architectes et ingénieurs) seraient pour usage interne.

Modification à une
résolution

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que les résolutions sur le comité de sélection des architectes et des ingénieurs soient combinées.

CC-181212-MR-0112

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Peter MacLaurin quitte la séance.

HEURE : 21 h 25

Le commissaire Guy Gagnon déclare qu'il n'appuiera pas cette résolution, car il s'oppose au fait qu'un commissaire ne peut siéger au comité de sélection.

Comité de sélection –
répertoire de professionnels

Architectes et ingénieurs

CC-181212-MR-0113

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un répertoire de professionnels;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 43 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, un avis public de qualification doit être publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ATTENDU QUE ce processus comprend la préparation d'un avis public de qualification et la mise sur pied d'un comité de sélection;

ATTENDU QU'un avis public de qualification permettant la qualification d'autres prestataires de services sera publié le 13 décembre 2018 et que les demandes de qualification seront reçues le 10 janvier 2019;

ATTENDU QU'afin de respecter les principes de confidentialité et d'éthique du processus de sélection, il est préférable que la nomination des membres du comité énumérés ci-dessous se fasse conformément à la délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les demandes doivent être étudiées par le comité de sélection composé d'un secrétaire et d'au moins trois membres;

ATTENDU QUE le Conseil du Trésor a modifié la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics et que cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} août 2015;

ATTENDU QUE la modification dont il est question à la section 4, alinéa 8, point 10, porte sur la composition du comité de sélection et précise que le chargé du projet concerné, le dirigeant de l'organisme, un membre de son conseil d'administration ou, si l'organisme est une commission scolaire, un commissaire de cette commission, ne peuvent être membre du comité de sélection;

ATTENDU QUE le comité de sélection se réunira le 16 janvier 2019 et qu'une recommandation sera présentée au conseil des commissaires lors de sa séance du 23 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Charbel Mourad que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la composition suivante du comité de sélection responsable de la qualification d'autres prestataires de services pour le répertoire de professionnels (année deux de trois) :

1	Membre de la Direction ou son substitut
2	Membres du Service des ressources matérielles et du transport
1	Membre du Service des ressources matérielles et du transport agissant à titre de secrétaire du comité

QUE tous les membres du comité de sélection soient tenus de signer une entente de confidentialité;

ET QUE les services de ces architectes et de ces ingénieurs (ingénieurs civils, ingénieurs électriques, ingénieurs en géotechnique, ingénieurs mécaniciens et ingénieurs en structure) soient retenus pour la préparation de tous les plans et devis nécessaires pour la réalisation de ces travaux de réparation, d'entretien et de rénovation des immeubles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anick Brunet, James Di Sano, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Charbel Mourad, Bob Pellerin, Melissa Wall
VOIX CONTRE	Anthony Beliotis, Guy Gagnon

9.0 Points d'information

9.1 Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

Le commissaire Peter MacLaurin réintègre la séance.

HEURE : 21 h 30

9.2 Rapport des commissaires-parents

Le commissaire-parent Charbel Mourad attire l'attention du conseil sur le rapport contenu au fichier de la séance.

9.3 ACSAQ

En réponse à une demande faite par le commissaire Peter MacLaurin, la commissaire Melissa Wall fait savoir qu'elle a assisté à une présentation très intéressante faite par Darren McKee, directeur général de la Saskatchewan School Boards Association, dans le cadre de la session de perfectionnement professionnel donnée par l'ACSAQ. La présentation portait sur les réalités auxquelles sont confrontés les élèves autochtones et les raisons pour lesquelles ils ne se sentent pas les bienvenus dans les écoles pour « blancs ». Elle suggère une rencontre entre M. McKee et les membres du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits, pour voir si M. McKee serait en mesure de fournir des outils à la commission scolaire pour l'aider à améliorer ses relations avec les élèves autochtones.

10.0 Période de questions

En réponse à M. Eustace, le président fournit les précisions suivantes :

- L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité francophone ou anglophone. Trois provinces ont invoqué cet article.
- L'ACSAQ tient des discussions avec ses membres en ce moment sur les divers projets du parti Coalition Avenir Québec (CAQ) en ce qui a trait à l'avenir des commissions scolaires.
- Aucune somme n'a été dépensée à ce jour par l'ACSAQ ou ses commissions scolaires membres relativement aux plans de la CAQ concernant l'avenir des commissions scolaires, puisqu'il n'y a eu aucune annonce officielle à ce sujet.

En réponse aux questions de Renata Isopo, journaliste au *Laval News*, le président précise qu'on discute actuellement d'une date pour tenir la séance de discussion publique portant sur la demande faite par certains parents de Laval pour obtenir le transport à l'école secondaire Rosemère. La séance aura lieu avant la période de réinscription. Lorsqu'une date aura été fixée, une annonce sera faite et des invitations seront envoyées.

Les périodes d'inscription pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivantes :

- 28 janvier au 1^{er} février : période de réinscription.
- 4 au 28 février : période officielle d'inscription pour les nouveaux élèves. Toutefois, la commission scolaire accepte des inscriptions tout au long de l'année.

11.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

12.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

13.0 Clôture

Au nom des membres du conseil, le président souhaite à tous et à toutes une belle période des fêtes.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 43

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 23 janvier 2019

Stephanie Krenn, secrétaire générale par intérim

Paolo Galati, président